



Déclaration liminaire CGT au CHSCT M du 14 octobre 2019

Mesdames, messieurs, cher.e.s collègues, camarades,

La CGT ne participera pas à ce CHSCT M.

La CGT est opposée à la politique du gouvernement de casse de la Fonction Publique, de casse des garanties collectives, de casse des retraites, etc ...

La CGT est opposée à la casse des missions de nos ministères, véritable scandale quand les enjeux liés à l'environnement, les enjeux liés aux transports, sont, en même temps, affichés comme prioritaires par le gouvernement.

Malgré ces oppositions aux politiques conduites, la CGT agit dans les CHSCT et dans le CHSCT M conformément au décret 82 - 453 pour protéger la santé et la sécurité des agents, dans cette période où leurs conditions de travail se dégradent fortement, et où les conséquences sur leur santé sont de plus en plus visibles.

Manifestement, cette exigence, cette mise en visibilité des conséquences sur la santé des agents des conditions qui leur sont faites ne sont pas du goût des représentants du ministère. À tous les niveaux, la souffrance au travail et le malaise des agents sont attisés par des réorganisations, ou plutôt devrait-on dire des plans sociaux que l'administration refuse désormais de nommer. En effet, non seulement les agents voient les effectifs fondre et en corollaire leur charge de travail augmenter, mais ils découvrent parfois par hasard que leurs missions sont à supprimer... Pardon, « non prioritaires » dans la novlangue actuelle. Les non-dits, les dénis et les mensonges venant de l'administration que subissent les agents sont destructeurs. Alors que pourtant depuis des années l'administration prétend prévenir la souffrance au travail par des notes, des circulaires et des plans, dans les faits, l'organisation du travail qu'elle impose est toxique.

Dans ce contexte les agents des services support sont actuellement en première ligne. Il y a la mise en place des secrétariats généraux communs avec les préfetures au niveau départemental qui viennent toucher de plein fouet les agents du ministère qui travaillent actuellement dans les secrétariats généraux des DDI. Maintenant, certains préfets de région, n'excluent pas non plus de regrouper aussi les services supports des DREAL. En outre, les services retraites de proximité au sein des DREAL sont en train d'être liquidés, sous couvert de dématérialisation. C'est dramatique, car lorsqu'on se retrouve uniquement face à une machine, sans contact humain pour des questions aussi sensibles et central que les revenus, on laisse les agents seuls avec leur souffrance. Quelles seront les conséquences de ces bouleversements pour la santé de tous les agents, que ce soit en directions départementales ou en directions régionales ?

Il y a aussi le refus de nous remettre ce fameux rapport « rapoport roche » qui suscite, même au sein de l'assemblée nationale, tant d'interrogations sur le refus de le rendre public. Voilà un déni de démocratie de plus. Aucune justification de la part de Monsieur le secrétaire d'état aux transports sur ce refus, alors que les députés de tout bord ont demandé une diffusion.

Soulèverait-il des questions trop délicate et trop brûlante pour le gouvernement ?

Madame la Ministre fait des annonces et Monsieur le secrétaire d'état aux transports dit l'inverse. Les effets dévastateurs sur les personnels dont vous avez la responsabilité est grandissante. L'incertitude qui règne sur l'avenir des DIRs fait monter la colère dans vos services.

Que pense la ministre de tout cela ?

Bien que le décret prévoit que le CHSCT M soit présidé par elle, nous n'avons jamais eu l'occasion de l'entendre.

Ni elle ni ses prédécesseurs n'ont daigné participer à une seule séance du CHSCT M . Chaque agent interprétera à sa façon cette absence systématique ; pour la CGT il s'agit pour le moins d'un désintérêt vis-à-vis de leur santé, de leur sécurité et de leurs conditions de travail.

Faute de pouvoir échanger directement dans l'instance nous allons donc l'interroger par courrier.

Le CHSCT M est donc habituellement présidé par la secrétaire générale, accompagnée du directeur des ressources humaines.

Aujourd'hui ils sont absents tous les 2.

Nous n'acceptons pas que cette instance devienne une simple chambre d'enregistrement, où les responsables de l'organisation du travail et donc de la souffrance des agents ne daignent même plus se présenter.

Nous n'acceptons pas que l'ordre du jour ne comprenne pas les points demandés par la CGT.

Le fait de refuser la transparence sur le recensement des suicides est une stratégie de dissimulation scandaleuse qui ne peut que nous inquiéter sur la réalité de la situation au sein des services de nos ministères.

Le fait de refuser un point sur l'avenir des DIRs, quand, dans le même temps le DGITM invite les organisations syndicales en bilatérale sur le sujet, montre à quel point les conséquences sur la santé des agents et les risques psychosociaux sont absents des préoccupations des responsables du ministère.

Tout doit disparaître, coûte que coûte ...

3 points d'information sont inscrits à l'ordre du jour :

- l'évaluation des expositions des agents du ministère à la pollution de l'air et à ses conséquences sur leur santé ;
- la démarche de diagnostic et de prévention des RPS spécifique aux DIR et à VNF ;
- la mise en place d'une cellule d'écoute pour l'accompagnement des agents dans le cadre de projets de transformation ;
- la traçabilité de l'exposition à l'amiante dans les DIR.

De même, sur l'incendie de Lubrizol, la CGT a demandé à être informée au CHSCT M des dispositions prises pour protéger la santé des agents de la DIR NO, mais au-delà, pour protéger la santé des agents du périmètre ministériel sur Rouen et alentours, ainsi que les éventuelles conséquences sur leurs conditions de travail suite à cet incendie. La CGT demande communication au CHSCT M des dispositions prises par les services, en urgence, et ensuite, notamment celles permettant un suivi médical adapté aux agents ayant été exposés à des substances nocives.

La CGT s'est étonnée de l'absence de documents envoyés au membre du CHSCT M sur ces points. Mais non, il n'est pas prévu d'avoir communication de documents, mais seulement une présentation orale.

Comment sérieusement envisager d'échanger sur de tels sujets après une simple présentation orale ???

D'autant que ces sujets sont sources de désaccords importants entre le ministère et le CHSCT M :

- Face à une succession alarmante de suicides d'agents des Dirs (et encore, les informations communiquées sont partielles ...) la DIT engage une démarche de diagnostic sur près d'un an !!! Autant dire que les Dirs ne seront peut-être plus dans le giron de l'État le jour où un plan d'action verra le jour ... si un jour il y en a un.
- La mise en place de cellules d'écoute est le minimum, presque indécent, qui puisse être proposé aux agents dans un contexte de réorganisation permanente lié à la réduction des effectifs et aux abandons de missions, que ce soit dans les DIR, les DREAL, où même l'administration centrale. D'ici 2022, ce sont des milliers d'emplois que vous prévoyez de supprimer... À quel prix pour la santé physique et mentale des agents ?
- la traçabilité de l'exposition à l'amiante dans les Dirs est un serpent de mer : malgré le guide amiante envoyé il y a plus d'un an rappelant les obligations des chefs de service, une majorité de Dirs refuse d'assurer la traçabilité des expositions, de délivrer fiches et attestations d'expositions, où encore la mise en œuvre de la circulaire du 15 mai 2013 qui impose la réalisation d'une liste des agents susceptibles d'avoir été exposés !! Plus de 6 ans après, comment justifier qu'une partie des services l'ait fait, et qu'une autre refuse de le faire, sans craindre la DRH ?
- l'évaluation des expositions des agents du ministère à la pollution de l'air et à ses conséquences sur leur santé : il s'agit des suites à une motion proposée par la CGT lors du CHSCT M du 20 mars 2019 et votée à l'unanimité.

Par cette motion le ministère est, enfin, contraint de réaliser cette évaluation, confiée à l'Anses.

Mais, plus de 6 mois plus tard, les représentants du ministère participent à des réunions avec l'Anses, dans le plus grand secret, refusant d'en rendre compte au CHSCT M ! Pourquoi ce secret ?

Pourquoi le ministère qui présente publiquement la pollution de l'air comme un sujet prioritaire de santé pour la population n'a toujours pas évalué l'exposition des agents, et encore moins pris des mesures de protection, de suivi des expositions ?

D'autres sujets restent lettres mortes :

- le droit au suivi médical post-professionnel pour les agents ayant été exposé à des substances chimiques dangereuses, précisé par le décret du 20 mai 2015, n'est toujours pas effectif du fait du blocage de l'administration, tant pour les actifs que pour les retraités !

Qui a peur de connaître l'état de santé des agents retraités ? Pourquoi ?

- l'exposition à l'amiante des inspecteurs des navires : l'interdiction de l'utilisation de l'amiante n'a, malheureusement, pas fait disparaître le risque et les expositions. La CGT a fourni de nombreux éléments démontrant la poursuite de ces expositions. La DAM est consciente de la persistance du risque et de la persistance des expositions, proposant un plan de prévention. Alors comment et pourquoi, refuser la mise à jour de l'arrêté permettant aux agents concernés le droit à des départs anticipés ?

La suppression des CHSCT par la création des Conseils Sociaux d'Administration avec des prérogatives et des moyens dramatiquement en baisse ne peut qu'entraîner une dégradation des conditions de travail et une dégradation de la santé des agents. Casser le thermomètre n'a jamais permis de faire baisser la fièvre !

Conformément à l'article 47 du décret N° 82-453 qui définit les missions des CHSCT, nous entendons, par tous les moyens, poursuivre notre mandat, qui est :

- « 1. de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
2. de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
3. de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. »

Nous mettrons tout en œuvre pour qu'un acte II du mandat du CHSCT M nous permette de remplir nos missions.

Vos représentants CGT au CHSCT M : Fabrice Brucker, Thierry Pialla, Eric Le Jossec, Joan Chaussade, Isabelle Lepla